



Degradation mineur produit en magasin

Par **Hausmannpalien**, le **11/06/2013** à **21:15**

Bonjour, hier dans une grande surface j'ai été pris en train de déchirer un cellophane un vigile m'a en même et il m'a dit que je dois le payer mais ayant rien sur moi je lui dit d'appeler mes parents (je suis mineur) il sont arrivés le vigile a écrit un rapport et mes parents on payés l'objet et je suis reparti avec .Mes question sont a quoi sert se rapport (le vigile me parle de statistiques pour la police...) et est-ce que je risque des poursuites et que cela sera mis sur mon casier judiciaire qui est vierge (c'est la première fois que je commet ce délit et je regrette beaucoup)

Voilà , je suis très inquiet aidez moi . **merci**

PS : je n'ai en aucun cas pris l'objet (ce n'est donc pas un vol)

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **11:24**

Bonjour

en général le magasin ne porte pas plainte toutefois il peut transmettre l'information au procureur.

Toutefois vu que c'est votre première infraction et que vos parents ont remboursé le préjudice du magasin l'affaire devrait en rester là pour cette fois.

Si vous ne voulez pas avoir à comparaître devant un magistrat ou avoir de casier ne pas commettre de délit est la seule façon.

Le vol est un délit puni de trois an de prison.

Restant à votre disposition.

Par **Hausmannpalien**, le **13/06/2013** à **17:06**

Sauf que je ne suis pas reparti avec (donc c'est juste une dégradation) mais je comprend maintenant la gravité de cet acte.

Merci de m'avoir répondu.